

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys



Madame,
Monsieur,

OBJET: Absence du numéro d'assurance sociale pour le payeur des frais de garde

À la fin février, l'école émettra des relevés fiscaux pour frais de garde (relevé 24). Les relevés seront faits à l'ordre de la personne qui a effectué les paiements pour les frais de garde et les frais de la surveillance des dîneurs, comme précisé dans les règles de fonctionnement du service de garde.

À cet égard, nous vous rappelons l'exigence de Revenu Québec:

« Notez qu'un particulier doit fournir son numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui doit produire un relevé à son nom, sauf s'il s'agit du relevé 31. S'il n'a pas de NAS, il doit en faire la demande à Service Canada. L'omission de ce numéro peut entraîner l'imposition d'une pénalité au particulier et à la personne qui doit produire le relevé à son nom.

(Guide du préparateur Revenu Québec)

Nous vous demandons de remplir le coupon-réponse ci-dessous.

Merci à l'avance de votre collaboration,



Direction de l'établissement

COUPON-RÉPONSE

Section à retourner sous enveloppe afin de protéger vos renseignements confidentiels, à la technicienne ou au technicien du service de garde.

Nom de l'enfant

Nom de la personne qui a effectué les paiements

Numéro d'assurance sociale

- Je suis en attente pour l'obtention d'un numéro d'assurance sociale.
- J'ai pris connaissance de l'obligation de fournir le numéro d'assurance sociale, mais je refuse de le divulguer, malgré les conséquences encourues.

Signature du payeur : _____ Date : _____